

**DELIBERATION N°34/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 Avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. JEGOUZO, Mme SARRAZIN, M. NITOU-SAMBA, Mme JUMEL, M. MAILLARD, Mme JAABIRI, M. RUBANY, Mme DYOP, M. PEULVAST, Mme LÉPINARD, M. PROD'HOMME, Mme GAMRAOUI, M. BIRACH, Mme HAI, M. SAHED, Mme BAYKAN, M. ENGUEHARD, Mme BION, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF, M. IBN EKHADEK

Excusés et ont donné procuration : M. MAILLARD à Mme EL HAJOUÏ, Mme NAZEF à Mme BOULET

Absentes : Mme IMBERT – Mme BEDAOUDIA

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 – Budget VILLE

Monsieur Meniri informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 et les résultats de clôture provisoires des sections d'exploitation et d'investissement de la commune ont été validés par le comptable public.

L'affectation deviendra définitive après le vote du Compte Financier Unique 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Meniri,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2025 DU BUDGET VILLE

(Extrait du Compte Financier Unique)

BUDGET VILLE	(A) Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2024	(B) Part affectée à l'exercice 2025	(C) Résultats de l'exercice 2025	(D = B+C) Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-3 452 281.42 €	-3 452 281.42 €	1 443 555.22 €	-2 008 726.20 €
Fonctionnement	2 795 161.00 €		3 498 932.90 €	3 498 932.90 €

Affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget VILLE 2026

- Dépenses d'investissement

c/001 – Déficit antérieur reporté VILLE 2 008 726.20 €

- Recettes d'investissement

c/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés 2 562 993,00€

- Recettes d'exploitation

c/002 – excédent antérieur reporté VILLE 935 939.90 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

[Signature]
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 29 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 - Budget Ville

Date de transmission de l'acte : 29/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 29/04/2026

Numéro de l'acte : delib-34-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260429-delib-34-2026-DE

Date de décision : 29/04/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires